

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

SEANCE du 11 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BILLOT Pierre, Maire.

Présents : BILLOT Pierre, MANCEAU Martine, BEGASSE Pierre, ERRARD Michel, NEVO Marcel, DUPONT Roselyne, HOUDMOND Max, SARTHOU Annick, CORNEE Alain, GUESDON Marie-Christine, BOTREAU Yves-Laurent, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel.

Absent(e)s excusé(e)s : PINSARD Patricia, LE CAM Anne-Sylvie.
Absent(e)s : AUBERT Denis, LOISEL Solène, DABO Gwénaëlle.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14
Nombre de pouvoirs : 0
Date de Convocation : 5 décembre 2019.

Madame SARTHOU Annick a été élue secrétaire de séance.

N° 2019.119 – Projet de classement dans le domaine public de la voirie du lotissement privé de la Serverie : présentation rapport du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire présente le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Il expose que le dossier a été soumis à l'enquête publique réglementaire et que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au classement dans le domaine public de la voirie privée du lotissement de la Serverie.

Vu la délibération en date du 11 septembre 2019, décidant la mise à l'enquête,

Vu l'arrêté municipal en date du 23 septembre 2019, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 au 31 octobre 2019,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 14 voix d'intégrer la voirie et les réseaux du lotissement privé de la Serverie dans le domaine public communal,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires pour ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
le Maire,

Pierre Billot

